



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

### Rappel de vos critères :

Dans le département Essonne (91), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt , pour un prix de 490 000 € .

Résultat de l'évaluation en date du dimanche 08 juin 2025.

<b>Emoluments du notaire</b>	<b>5 112 €</b>
Emolument proportionnel de vente	4 312 € (dont 862 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	0 € (dont 0 € de TVA)
<b>Droits dus au Trésor Public</b>	<b>28 453 €</b>
Droits d'enregistrement	28 453 €
<b>Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)</b>	<b>490 €</b>
Frais de publication de vente	490 €
<b>Débours</b>	<b>600 €</b>
Estimation des frais annexes	600 €
<b>TVA</b>	<b>1 022 €</b>
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	1 022 €
<b>Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)</b>	<b>35 700 €</b>

### Répartition des frais

Le total des frais représente 7.29 % du prix d'acquisition dont 6.12 % destinés au Trésor Public.

